



À l'attention des chercheurs et enseignants-chercheurs

Appel pour des candidatures au CoNRS en section 7

Le CNRS va procéder en début d'année 2021 au renouvellement des membres des sections du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS).

Les modalités de ce renouvellement, ainsi que toute information relative à cette instance, sont accessibles via l'url: http://www.dgdr.cnrs.fr/elections/scn/Accueil_sections.htm.

En particulier, pour la désignation des membres élus des collèges A et B, les collèges électoraux ne sont pas limités aux chercheurs et enseignants-chercheurs des laboratoires propres ou associés au CNRS, cf. http://www.dgdr.cnrs.fr/elections/scn/Liste_electorale_et_candidatures/default.htm.

Les sections sont consultées sur la création et le renouvellement des unités de recherche en s'appuyant sur les évaluations de l'HCERES ainsi que des GdR. Elles procèdent à l'analyse de la conjoncture scientifique. Elles peuvent être consultées sur toute question relevant de leur domaine. En tant que jury d'admissibilité des concours, elles jouent un rôle-clé dans le recrutement des CR et DR. Elles évaluent l'activité scientifique des chercheurs du CNRS et proposent une liste de lauréats parmi les candidats à l'avancement de grade. Leur avis porte également sur les demandes d'accueil en délégation des enseignants-chercheurs pour activité de recherche au CNRS.

Chaque section est composée de 21 membres :

- 14 élus par l'ensemble des personnels de la recherche : 6 en collège A (3 PR, 3 DR), 5 en collège B (2 MCF, 3 CR) et 3 en collège C ;
- 7 nommés par le ministre chargé de la recherche, après avis du président du CNRS.

La durée du mandat est de 5 ans.

Les candidatures sont individuelles, les membres des collèges A et B étant élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

SPECIF Campus, en collaboration avec le Club EEA et le GRETSI, se propose de soutenir des candidatures en section 7 pour les collèges A et B.

Les personnels (chercheurs ou enseignants-chercheurs) intéressés à candidater et souhaitant bénéficier d'un tel soutien sont invités à envoyer une déclaration d'intention et un CV à candidaturesection7@specifcampus.fr dès que possible et au plus tard le 14 janvier 2021.

Une commission (*), en fonction des déclarations d'intention reçues, décidera du soutien éventuel apporté. Les critères considérés seront la qualité scientifique, le rayonnement, l'expérience d'évaluation et la volonté de servir la communauté avec éthique. Il sera bien sûr tenu compte de la représentativité thématique, géographique et de genre au sein de la liste de candidat(e)s finalement définie.

(*) Patrice Abry (LPENS), Isabelle Bloch (LTCI), Raphaëlle Chainé (LIRIS), André Ferrari (Lagrange), Gersende Fort (IMT), Franck Hétyroy-Wheeler (ICube), Jérôme Idier (LS2N), Francis Lepage (CRAN), Eric Moreau (LSIS), Nicolas Passat (CRestIC), Jean-Marc Thiriet (GIPSA-lab), Didier Vray (CREATIS).